

ORGANISME DE CONTROLE
IBAN: BE47 7320 1583 2080
www.inspectbelgium.be

INSPECT BELGIUM ASBL
TVA: BE 0647 601 296
Rue de l'enter 24, 1350 Op-Jauche

TEL 010/280.577
info@inspectbelgium.be

Contact:
TVA: 0669937428
Date de visite : 11/05/2018

Mission: 20180510000928
Client / Entreprise: La Elec SPRL Rue de la Cornaille n°25 5140 SOMBREFE
Profil: ELEC-12
Num rapport: 201800001177

**INSPECT
BELGIUM**
ASBL
VZW

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BT DE RACCORDEMENT DEFINITIF ou RESIDENTIEL

GENERALITE

Type d'installation: Nouvelle
Lieu d'inspection : Avenue Van Volxem n°12-14-16 (00) 1190-FOREST
Type d'inspection : examen de conformité
Date du contrôle: 11/05/2018 Contrôle suivant dans - mois, ou avant 11/05/2043 Contrôleur: LE LOUARN, Alexandre
Propriété de : NG
Installateur: La Elec SPRL
T.V.A.: Carte E-ID: Délivré à: Date:

€3

DESCRIPTION

EAN num.:	Compteur:	33732701	Index I:	10.7	Index II:	8.5
Raccordement:	Réseau souterrain					
Tension de serv.:	2x230V	Protection Max.:	63A	Protection principale:	aut 2p 63A	
Liaison comptage-coffre de repart.:	type de câble:	XVB	nombre de cond.:	4	section :	10 mm ²
Electrode de terre:	type:	boucle	section:	35 mm ²	Résistance de dispersion:	=<3 Ohm
Interr. Diff.:	Général:	2p 63A/300mA	est plombé par scelles:	en ordre	Diff. supplém.:	2p 63A/30mA
Fonctionn. bouton d'essai:	en ordre	Contrôle Boucle de défaut:	en ordre	Résist. d'isolement général:	>1 MΩ	
Installation exécutée conformément au schéma's :	en ordre	contact direct:	en ordre	Etat du matériel électrique:	en ordre	
Protection contre les chocs électriques:		contact indirect:	en ordre	Matériel fixe ou mobile:	en ordre	
Continuité PE et liaison équipotentielle:	en ordre					
Description Installation: <input checked="" type="checkbox"/> voir les schémas en annexe <input type="checkbox"/> schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation						
Pas encore placés: <input type="checkbox"/> cuisine <input type="checkbox"/> salle de bains <input type="checkbox"/> C.C. <input type="checkbox"/> compt.gaz <input type="checkbox"/> compt.d'eau <input type="checkbox"/> liaison équip. principale <input type="checkbox"/> équip.-supp.						
Nombre de tableaux: 1	Nombre de circuits terminaux:	17				

NOTES

N11- Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection

N12- Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13- Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation Sa conception sort du cadre de la mission.

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N11, N12, N13.

CONCLUSION

L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE

L'installation est conforme au RGIE

L'installation doit être contrôlée au plus tard à la date mentionnée ici dessus, telle que prévu par Art. 271 du RGIE, ainsi qu'avant toute mise en service d'une modification importante ou d'une extension notable, exécutées avant cette date

Pour le Directeur Technique,

Le contrôleur,

23.05.18

OFC